

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

À Montréal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

À Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie

Progrès.

PARAISANT LES Mardi et Vendredi

CONDITIONS D'ABONNEMENT. (Payable d'avance.)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul, par an, en avance	25
Abonnement à l'Album mensuel, littéraire et musical, seul, par an, en avance	25
Aux deux publications réunies, par an, en avance	50
Tout Instituteur s'abonnant et payant l'année entière, moitié prix quel qu'il soit	

PRIX DES ANNONCES.	
Six lignes et au-dessous, première insertion	25
Dix lignes et au-dessous, première insertion	35
Tout au-dessus de dix lignes, première insertion	45
Tout au-dessus de dix lignes, deuxième et troisième insertion	25
Tout insertion subséquente, le quart du prix. (Affranchir les lettres.)	

MORT DE MARIE-ANTOINETTE.

FRAGMENT DE L'HISTOIRE DES GIRONDINS. (Suite.)

Mais cette fois encore un cœur généreux para les outrages qu'Hébert et Chaumette commandaient d'infliger à leur victime. Il ne se trouva pas une main de femme qui se prêtât à être un instrument de torture contre une autre femme née si haut et tombée si bas.

On avait songé à donner au féroce Simon la place de concierge de la prison. M. et Mme Bault, anciens concierges de la Force, sollicitèrent et obtinrent ce poste, dans l'intention d'adoucir la captivité et de consoler les dernières heures de leur ancienne maîtresse. La princesse, qui les avait protégés dans le temps de sa toute-puissance, se réjouit de retrouver en eux des visages connus et des cœurs amis.

Mme Bault, malgré les ordres de la commune, qui enjoignait de ne donner à la reine que le pain et l'eau des prisonniers, prépara elle-même des aliments. A la place de l'eau féde de la Seine, elle fit apporter tous les jours l'eau pure d'Arcueil, que la reine avait l'habitude de boire à Trianon. Des marchands de fleurs et de fruits de la Halle, qui servaient autrefois les maisons royales, apportaient furtivement au guichet des melons, des pêches, des bouquets que la concierge faisait parvenir à sa prisonnière, comme un témoignage de la fidélité du cœur dans les plus humbles conditions. L'intérieur du cachot rendait ainsi à la captive quelque image et quelque odeur de ces jardins qu'elle avait tant aimés. Mme Bault, pour affecter plus de rigueur et d'incorruptibilité dans sa surveillance, n'entraîna jamais chez la princesse. Son mari seul s'y présentait, accompagné des administrateurs de police. Ces administrateurs de police s'aperçurent un jour qu'on avait tendu une vieille tapisserie entre le lit et la muraille pour assainir le cachot. Ils gourmandèrent Bault de cette tolérance, qui sentait, selon eux, le courtisan. Bault feignit d'avoir tapissé le mur pour assourdir le caveau et pour empêcher que la plainte ne fût entendue des autres détenus.

L'humidité du sol avait fait tomber en lambeaux les deux seules robes, l'une blanche, l'autre noire, que la reine eût en sa possession et qu'elle portait alternativement. Ses trois chemises, ses bas, ses souliers, constamment imbibés d'eau, étaient dans le même délabrement. La fille de Mme Bault raccommoda ces vêtements et ces chaussures, et distribua secrètement comme des reliques, les pièces et les débris qui s'en détachaient. Cette jeune fille, introduite tous les matins dans le cachot, et attendrissant, par sa grâce et sa gaieté, la rudesse des gendarmes, aidait la reine à s'habiller et à retourner les matelas de son lit. Elle coiffait la prisonnière. Ses cheveux, jadis si touffus et si blonds, blanchissaient et tombaient d'une tête de trente-sept ans, comme si la nature avait eu la prescience de la brièveté de sa vie.

La reine écrivait, à l'aide d'une pointe d'aiguille, les pensées qu'elle voulait retenir, sur l'enduit de la muraille. Un des commissaires qui visita sa chambre après son jugement, releva quelques-unes de ces inscriptions. La plupart étaient des vers allemands ou italiens, allusions à son sort. Glorieuse et touchante destinée des poètes, de prêter leur voix à tous les honneurs et à toutes les infortunes de la vie ! comme si aucune félicité ou aucune misère n'était complète, à moins d'avoir été exprimée dans cette langue de l'immortalité !

Les autres inscriptions étaient des versets de l'imitation, des Psaumes et de l'Évangile. La muraille du côté opposé à la fenêtre en était couverte. C'étaient les pages de pierre du livre de sa passion. Le commissaire voulut un jour les copier ; l'inflexibilité de ses collègues les fit couvrir à l'instant d'une couche de chaux pour que ce gémissement d'une reine n'eût pas même d'écho dans la république.

Les légers adoucissements de la captivité ne pouvaient jamais s'étendre jusqu'à modifier la nudité, les ténèbres, l'immobilité de la prison. La reine ayant désiré une couverture de coton plus légère que les lourds tapis de laine grossière qui l'oppressaient dans son sommeil, Bault transmit cette requête au procureur général de la commune : " Qu'oses-tu demander ! lui répondit brutalement Hébert : tu mériterais d'être envoyée à la guillotine ! "

La sensibilité de la reine pour ces soins ne pouvait s'exprimer librement en présence des gendarmes. Elle essaya de glisser une fois une boucle de ses cheveux et une paire de gants dans la main de M. Bault. Les gendarmes s'en saisirent. Ils portèrent ce présent suspect à Fouquier-Tinville, qui le donna lui-même à Robespierre.

La reine cherchait tous les moyens de faire parvenir après elle, à ses enfants ou à ses amis, quelques signes matériels du souvenir qu'elle nourrissait d'eux jusqu'à la mort. Elle arracha un à un des fils de laine du vieux tapis tendu au bord de son lit. A l'aide de deux cure-dents d'ivoire transformés en aiguilles de tapisserie, elle en tressa une jarrettière ; quand elle fut achevée, elle fit signe à Bault et la laissa glisser à ses pieds. Bault, feignant de laisser tomber son mouchoir, se baissa pour la ramasser,

la déroba ainsi à la vue des gendarmes. Ce dernier et touchant ouvrage de la reine, trempé de ses larmes, fut remis après sa mort à sa fille.

Dans les derniers jours de la détention, le concierge avait obtenu, sous prétexte de mieux garantir sa responsabilité, que les gendarmes seraient retirés de l'intérieur et placés en dehors de la porte dans le corridor. La reine n'eut plus à subir les regards, les propos et les outrages continus de ses surveillants. Elle n'avait plus qu'à la société de ses pensées. Elle passait ses heures à lire, à méditer et à prier. Quelques distractions lui venaient aussi du dehors. Malgré la présence de deux gendarmes en faction devant sa lucarne grillée, des prisonniers compatissants, passant et repassant dans le préau, s'entretenaient à haute voix des nouvelles publiques et faisaient indirectement pénétrer quelques demi-mots jusqu'aux oreilles de la reine. Ce fut ainsi qu'elle apprit d'avance le jour où elle monterait au tribunal.

Le 13 octobre, Fouquier-Tinville vint lui signifier son acte d'accusation. Elle l'écouta comme une formalité de la mort, qui ne valait pas l'honneur d'être discutée. Son crime était d'être reine, épouse et mère de roi, et d'avoir abhorré une révolution qui lui arrachait la couronne, son époux, ses enfants et la vie. Pour aimer la révolution, il lui aurait fallu haïr la nature et renverser en elle tous les sentiments humains. Entre elle et la république, il n'y avait pas de procès, il y avait haine à mort. La plus forte des deux l'implaçait à l'autre. Ce n'était pas justice, c'était vengeance. La reine le savait, la femme l'acceptait : elle ne pouvait pas se repentir et elle ne voulait pas supplier.

Elle choisit, pour la forme, deux défenseurs, Chauveau-Lagarde et Tronson-Ducoudray. Ces avocats, jeunes, illustres, généreux, avaient fait secrètement briser cet honneur. Ils cherchaient dans les causes solennelles du tribunal révolutionnaire, non un vil salaire de leurs paroles, mais les applaudissements de la postérité. Néanmoins, un reste d'instinct de la vie, qui fait espérer aux mourans une éventualité de salut jusque dans l'impossible, occupa la reine le reste du jour et la nuit suivante. Elle nota quelques réponses aux interrogatoires qu'elle allait avoir à subir.

Le lendemain, 14 octobre, à midi, elle se vêtit et se coiffa avec toute la décence que comportait la simplicité et l'indigence de ses habits. Elle n'affecta point d'étaler des haillons qui eussent fait rougir la république ; elle ne songea point à apitoyer les regards du peuple. Sa dignité de femme et de reine lui défendait de se draper dans sa misère.

Elle monta, au milieu d'une forte escouade de gendarmerie, l'escalier du prétoire, traversa les flots du peuple, qu'une si solennelle vengeance avait attiré dans les couloirs, et s'assit sur le banc des accusés. Son front, foudroyé par la révolution et flétri par la douleur, n'était ni humilié ni abattu. Ses yeux, entourés de ce cercle noir que les insomnies et les larmes creuent, comme le lit du chagrin, au-dessous des paupières, lançaient encore des éclairs de leur ancien éclat sur les fronts de ses ennemis. On ne voyait plus la beauté qui avait enivré la cour et ébloui l'Europe, mais on en distinguait encore les traces. Sa bouche attristée gardait les plis de la fierté royale, mal effacés par les plus des longues douleurs. La fraîcheur naturelle de son teint du Nord luttait encore avec la livide pâleur des prisons. Ses cheveux, blanchis par les angoisses, contrastaient avec cette jeunesse du visage et de la taille et se déroulaient sur son cou comme une dérision amère et précoce du sort à la jeunesse et à la beauté. Sa contenance était naturelle ; non celle d'une reine irritée, insultant du fond de son mépris au peuple qui triomphe d'elle, ni celle d'une suppliante qui intercède par son abaissement et qui cherche l'indulgence dans la compassion, mais celle d'une victime que de longues infortunes ont habituée à sa condition, qui a oublié qu'elle fut reine, qui se rappelle seulement qu'elle est femme, qui ne veut rien revendiquer de son rang évanoui, rien abdiquer de la dignité de son sexe et de son malheur.

La foule muette de curiosité plus que d'émotion, la contemplait d'un regard avide. La population semblait jouir de tenir enfin cette femme superbe sous ses pieds, et mesurant sa grandeur et sa force à l'abaissement de sa plus redoutable ennemie. Cette foule se composait surtout de ces femmes qui avaient pris pour mission d'accablant de leurs insultes les condamnés à l'échafaud. Les juges étaient : Hermann, Foucault, Sellier, Coffinhal, Dellége, Ragny, Maire Dénizot et Masson. Hermann présidait.

" Quel est votre nom ? " demanda Hermann à l'accusée. " Je m'appelle Marie-Antoinette de Lorraine d'Autriche, " répondit la reine. Sa voix basse et émue semblait demander pardon à l'auditoire de la grandeur de ces noms. " Votre état ? — Votre âge ? — Trente-sept ans. " Fouquier-Tinville lut au tribunal l'acte d'accusation. C'était le résumé de tous les crimes supposés de naissance, de rang et de situation d'une reine jeune, étrangère, adorée de sa cour, toute-puissante sur le cœur d'un roi faible, prévenue contre des idées qu'elle ne comprenait pas et contre les institutions qui la détrônaient.

Cette partie de l'acte d'accusation n'était que l'acte d'accusation de sa destinée. Ces crimes étaient vrais pour ses ennemis, mais c'étaient les crimes de son rang. La reine ne pouvait pas plus s'en absoudre que le peuple ne pouvait l'en accuser. Le reste de l'acte d'accusation n'était qu'un odieux écho de tous les bruits de tous les murmures qui avaient rampé pendant dix ans dans l'opinion publique ; les prodigalités, les débordements supposés et les trahisons prétendues de la reine. C'était son impopularité traduite en incrimination. Elle entendit tout cela sans donner aucun signe d'émotion ou d'étonnement, en femme accoutumée à la haine et sur qui la colonnie avait perdu son amertume, et l'outrage son apreté. Ses doigts distraits se promenaient sur la barre du fauteuil comme ceux d'une femme qui cherche des réminiscences sur un clavier. Elle subissait la voix de Fouquier-Tinville, elle ne l'écoutait pas.

Les témoins furent appelés et interrogés. Après chaque témoignage, Hermann interpellait l'accusée. Elle répondit avec présence d'esprit et discuta brièvement les témoignages, en les refusant. Le seul tort de cette défense était la défense elle-même.

Plusieurs de ces témoins, arrachés aux prisons où ils étaient déjà détenus, lui rappellèrent d'autres jours, et s'attendraient eux-mêmes en revoyant la reine de France dans cette ignominie. De ce nombre fut Manuel, accusé d'humanité au Temple, et qui s'honora de l'accusation ; Bailly qui s'inclina avec plus de respect devant l'abaissement de la reine qu'il ne l'avait fait devant sa puissance. Les réponses de Marie-Antoinette ne compromirent personne. Elle s'offrit seule à la haine de ses ennemis et couvrit généreusement tous ses amis. Chaque fois que les débats du procès ramenaient les noms de la princesse de Lamballe ou de la duchesse de Polignac, ses plus tendres attachements, elle eut un accent de sensibilité, de tristesse et de respect à ses noms. Elle montra qu'elle n'abandonnait pas ses sentiments devant la mort, et que, si elle livrait sa tête au peuple, elle ne lui livrait pas son cœur à profaner.

L'ignominie de certaines accusations voulut déshonorer en elle jusqu'au sentiment universel. Le cynique Hébert, entendu comme témoin sur ce qui se passait au Temple, imputa à la reine des actes de dépravation et de débauche allant jusqu'à la corruption de son propre fils, " dans l'intention disait-il, d'énervier l'âme et le corps de cet enfant et de régner en son nom sur les ruines de son intelligence. " La pieuse Mme Elisabeth était présentée comme témoin et comme complice de ces turpitudes. L'indignation de l'auditoire déborda à ces mots, non contre l'accusée, mais contre l'accusation. La nature outragée se soulevait. La reine fit un geste d'horreur, embarrassée de répondre sans souiller ses lèvres. Un jury reprit le témoignage d'Hébert et demanda à l'accusée pourquoi elle n'avait pas répondu à cette accusation : " Je n'ai pas répondu, dit-elle avec la majesté de l'innocence et avec l'indignation de la pudeur, parce qu'il y a des accusations auxquelles la nature se refuse de répondre. " Puis se tournant vers les femmes de l'auditoire les plus acharnées comme elle, et les interpellant par le témoignage de leur cœur et par la communauté de leur sexe. " J'en appelle à toutes les mères ici présentes ! " s'écria-t-elle. Un murmure d'horreur contre Hébert parcourut la foule.

DE LAMARTINE.

(A continuer.)

AFFAIRES D'EUROPE.

CIRCULAIRE DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AUX AGENS DIPLOMATIQUES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Monsieur, vous connaissez les événements de Paris, la victoire du peuple, son héroïsme, sa modération, son apaisement, l'ordre rétabli par les concours de tous les citoyens, comme s'ils dans ce concubinage des pouvoirs visibles, la raison générale était à elle seule le Gouvernement de la France.

La Révolution française vient d'entrer ainsi dans sa période définitive. La France est République : la République française n'a pas besoin d'être reconnue pour exister. Elle est de droit naturel, elle est de droit national. Elle est la volonté d'un grand Peuple qui ne demande son titre qu'à lui-même. Cependant, la République française, désirant entrer dans la famille des gouvernements institués comme une puissance régulière, et non comme un phénomène perturbateur de l'ordre européen, il est convenable que vous fassiez promptement connaître au Gouvernement près duquel vous êtes accrédités les principes et les tendances qui dirigeront désormais la politique extérieure du Gouvernement français.

La proclamation de la République française n'est un acte d'agression contre aucune forme de gouvernement du monde. Les formes de gouvernement ont des diversités aussi légitimes que les diversités de caractère, de situation géographique et de développement intellectuel, moral et matériel chez les peuples. Les nations ont, comme les individus, des âges différents.

Les principes qui les régissent ont des phases successives. Les gouvernements monarchiques, aristocratiques, constitutionnels, républicains, sont l'expression de ces différents degrés de maturité du génie des peuples. Ils demandent plus de liberté à mesure qu'ils se sentent capables d'en supporter davantage ; ils demandent plus d'égalité et de démocratie à mesure qu'ils sont inspirés par plus de justice et d'amour pour le peuple. Question de temps. Un peuple se perd en avançant l'heure de cette maturité, comme il se déshonore en la laissant échapper sans la saisir. La monarchie et la république ne sont pas, aux yeux des véritables hommes d'Etat, des principes absolus qui se combattent à mort ; ce sont des faits qui se contrastent et qui peuvent vivre face à face, en se comprenant et en se respectant.

La guerre n'est donc pas le principe de la République française, comme elle en devint la fatale et glorieuse nécessité en 1792. Entre 1792 et 1818, il y a un demi-siècle. Revenir, après un demi-siècle, au principe de conquête de l'Empire, ce ne serait pas avancer, ce serait rétrograder dans le temps. La révolution d'hier est un pas en avant, non en arrière. Le monde et nous, nous voulons marcher à la fraternité et à la paix.

Si la situation de la République française, en 1792, expliquait la guerre, les différences qui existent entre cette époque de notre histoire et l'époque où nous sommes, expliquent la paix. Ces différences, appliquez-les à les comprendre et à les faire comprendre autour de vous.

En 1792, la Nation n'était pas une. Deux peuples existaient sur un même sol. Une lutte terrible se prolongeait encore entre les classes dépossédées de leurs privilèges et les classes qui venaient de conquérir l'égalité et la liberté. Les classes dépossédées s'unissaient avec la royauté captive et avec l'étranger jaloux pour nier sa révolution à la France, et pour lui réimposer la monarchie, l'aristocratie et la théocratie par l'invasion. Il n'y a plus de classes distinctes et inégales aujourd'hui. La liberté a tout affranchi. L'égalité devant la loi a tout nivelé. La fraternité, dont nous proclamons l'application, et dont l'Assemblée nationale doit organiser les bienfaits, va tout unir. Il n'y a pas un seul citoyen en France, à quelque opinion qu'il appartienne, qui ne se rallie au principe de la Patrie avant tout, et qui ne la rende, par cette union même, inexpugnable aux tentatives et aux iniquités d'invasion.

En 1792, ce n'était pas le Peuple tout entier qui était entré en possession de son gouvernement ; c'était la classe moyenne seulement qui voulait exercer la liberté et en jouir. Le triomphe de la classe moyenne alors était égoïste, comme le triomphe de toute oligarchie. Elle voulait retenir pour elle seule les droits conquis par tous. Il lui fallait pour cela opérer une diversion forte à l'avènement du Peuple, en le précipitant sur les champs de bataille, pour l'empêcher d'entrer dans son propre gouvernement. Cette diversion, c'était la guerre. La guerre fut la pensée des Monarchiens et des Girondins ; ce ne fut pas la pensée des démocrates plus avancés, qui voulaient, comme nous, le règne sincère, complet et régulier du Peuple lui-même, en comprenant dans ce nom toutes les classes, sans exclusion et sans préférence, dont se compose la nation.

En 1792, le Peuple n'était que l'instrument de la Révolution, il n'en était pas l'objet. Aujourd'hui la Révolution s'est faite par lui. Il est la Révolution elle-même. En y entrant, il y apporte ses besoins nouveaux de travail, d'industrie, d'instruction, d'agriculture, de commerce, de moralité, de bien-être, de propriété, de vie à bon marché, de navigation, de civilisation enfin, qui sont tous des besoins de paix ! Le peuple et la paix, c'est un même mot.

En 1792, les idées de la France, et de l'Europe n'étaient pas préparées à comprendre et à accepter la grande harmonie des nations entre elles, au bénéfice du genre humain. La pensée du siècle qui finissait n'était que dans la tête de quelques philosophes. La philosophie est populaire aujourd'hui. Cinquante années de liberté de penser, de parler et d'écrire ont produit leur résultat. Les livres, les journaux, les tribunes ont opéré l'apostolat de l'intelligence européenne. La raison rayonnant de partout, par dessus les frontières des peuples, a créé entre les esprits cette grande nationalité intellectuelle qui sera l'achèvement de la Révolution française et la constitution de la fraternité internationale et sur le globe.

Enfin, en 1792, la liberté était une nouveauté, l'égalité était un scandale, la république était un problème. Le titre des peuples, à peine découvert par Fénelon, Montesquieu, Rousseau, était tellement oublié, enfoui, profané par les vieilles traditions féodales, dynastiques, sacerdotales, que l'intervention la plus légitime du Peuple dans ses affaires paraissait une monstruosité aux hommes d'Etat de l'ancienne école. La démocratie faisait trembler à la fois les trônes et les fondemens des sociétés. Aujourd'hui les trônes et les peuples se sont habitués au mot, aux formes, aux agitations régulières de la liberté exercée dans des proportions diverses presque dans tous les Etats, même monarchiques. Ils s'habitueront à la république, qui est

sa forme complète chez les nations plus mûres. Ils reconnaîtront qu'il y a une liberté conservatrice ; ils reconnaîtront qu'il peut y avoir dans la république, non seulement un ordre meilleur, mais qu'il peut y avoir plus d'ordre véritable dans ce gouvernement de tous pour tous, que dans le gouvernement de quelques uns pour quelques uns.

Mais en dehors de ces considérations désintéressées, l'intérêt seul de la consolidation et de la durée de la République inspirerait aux hommes d'Etat de la France des pensées de paix. Ce n'est pas la Patrie qui court les plus grands dangers dans la guerre ; c'est la liberté. La guerre est presque toujours une dictature. Les soldats oublient les institutions pour les hommes. Les trônes tentent les ambitieux. La gloire éblouit le patriotisme. Le prestige d'un nom victorieux voile l'attentat contre la souveraineté nationale. La République veut de la gloire, sans doute, mais elle la veut pour elle-même, et non pour des César ou des Napoléon !

Ne vous y trompez pas, néanmoins ; ces idées que le Gouvernement provisoire vous charge de présenter aux Puissances comme gage de sécurité européenne, n'ont pas pour objet de faire pardonner à la République l'audace qu'elle a eue de naître ; encore moins de demander humblement la place d'un grand droit et d'un grand peuple en Europe ; elles ont un plus noble objet : faire réfléchir les souverains et les peuples, ne pas leur permettre de se tromper involontairement sur le caractère de notre Révolution ; donner son vrai jour et sa physiologie juste à l'événement, donner des gages à l'humanité enfin, avant d'en donner à nos droits et à notre honneur, s'ils étaient méconnus ou menacés.

La République française n'entend donc la guerre à personne. Elle n'a pas besoin de dire qu'elle l'acceptera, si on pose des conditions de guerre au Peuple français. La pensée des hommes qui gouvernent en ce moment la France est celle-ci : heureuse la France, si on lui déclare la guerre, et si on la contraint ainsi à grandir en force et en gloire, malgré sa modération ! Responsabilité terrible à la France si la République déclare elle-même la guerre sans y être provoquée ! Dans le premier cas, son génie martial, son impatience d'action, sa force accumulée pendant tant d'années de paix, la rendraient invincible chez elle, redoutable peut-être au delà de ses frontières. Dans le second cas, elle tournerait contre elle les souvenirs de ses conquêtes, qui désaffectionnent les nationalités, et elle compromettrait sa première et sa plus universelle alliance : l'esprit des peuples et le génie de la civilisation.

D'après ces principes, Monsieur, qui sont les principes de la France du sang froid, principes qu'elle peut présenter sans crainte comme sans défi à ses amis et à ses ennemis, vous voudrez bien vous pénétrer des déclarations suivantes : " Les traités de 1815 n'existent plus en droit aux yeux de la République française ; toutefois, les circonscriptions territoriales de ces traités sont un fait qu'elle admet comme base et comme point de départ dans ses rapports avec les autres nations.

Mais, si les traités de 1815 n'existent plus que comme faits à modifier d'un accord commun si la République déclare hautement qu'elle a pour droit et pour mission d'arriver régulièrement et pacifiquement à ces modifications, le bon sens, la modération, la conscience la prudence de la République existent, et sont pour l'Europe une meilleure et plus honorable garantie que les lettres de ces traités si souvent violés ou modifiés par elle.

Attachez-vous, Monsieur, à faire comprendre et admettre de bonne foi cette émancipation de la République des traités de 1815, et à montrer que cette franchise n'a rien d'inconciliable avec le repos de l'Europe.

Ainsi nous le disons hautement : si l'heure de la reconstruction de quelques nationalités opprimées en Europe, ou ailleurs, nous paraissait avoir sonné dans les décrets de la Providence ; si la Suisse, notre fidèle alliée depuis François Ier, était contrainte ou menacée dans le mouvement de croissance qu'elle opère chez elle pour prêter une force de plus au faisceau des gouvernements démocratiques ; si les Etats indépendants de l'Italie étaient envahis ; si l'on imposait des limites ou des obstacles à leurs transformations intérieures ; si on leur contestait à main armée le droit de s'affilier entre eux pour consolider une patrie italienne, la République française se croirait en droit d'armer elle-même pour protéger ces mouvements légitimes de croissance et de nationalité des peuples.

La République, vous le voyez, a traversé du premier pas l'ère des proscriptions et des dictatures. Elle est décidée à ne jamais voiler la liberté au dedans. Elle est décidée également à ne jamais voiler son principe démocratique aux dehors. Elle ne laissera mettre la main de personne entre le rayonnement pacifique de sa liberté et le regard des Peuples. Elle se proclame l'alliée intellectuelle et cordiale de tous les développements légitimes d'instruction des nations qui veulent vivre du même principe que le sien. Elle ne fera point de propagande sourde ou incendiaire chez ses voisins. Elle sait qu'il

N'y a de libertés durables que celles qui naissent d'elles-mêmes sur leur propre sol. Mais elle excroît, par la lueur de ses idées, par le spectacle d'ordre et de paix qu'elle espère donner au monde, le seul et honnête prosélytisme: le prosélytisme de l'estime et de la sympathie. Ce n'est point la guerre, c'est la nature. Ce n'est point la pagitation de l'Europe, c'est la vie. Ce n'est point à incendier le monde, c'est briller de sa place sur l'horizon des Peuples pour les devancer et les guider à la fois.

Nous désirons, pour l'humanité, que la paix soit conservée. Nous l'espérons même. Une seule question de guerre avait été posée, il y a un an, entre la France et l'Angleterre. Cette question de guerre, ce n'était pas la France républicaine qui l'avait posée, c'était la dynastie. La dynastie emporta avec elle ce danger de guerre qu'elle avait suscité pour l'Europe par l'ambition toute personnelle de ses alliances de famille en Espagne. Ainsi cette politique domine de la dynastie déchuë, qui pesait depuis dix-sept ans sur notre dignité nationale, pesait en même temps, par ses prétentions d'une couronne de plus à Madrid, sur nos alliances libérales et sur la paix. La République n'a point d'ambition. La République n'a point de népotisme. Elle n'hérite point des prétentions d'une famille. Que l'Espagne se régisse elle-même; que l'Espagne soit indépendante et libre. La France, pour la solidité de cette alliance naturelle, compte plus sur la conformité de principes que sur les successions de la maison de Bourbon!

Tel est, Monsieur, l'esprit des conseils de la République. Tel sera invariablement le caractère de la politique franche, forte et modérée que vous aurez à présenter.

La République a prononcé en naissant, et au milieu de la chaleur d'une lutte non provoquée par le peuple, trois mots qui ont révéilé son âme et qui appelleront sur son herceau les bénédictions de Dieu et des hommes: Liberté, Egalité, Fraternité. Elle en a donné le lendemain, par l'abolition de la peine de mort en matière politique, le véritable commentaire au dedans; donnez-leur aussi leur véritable commentaire au dehors. Le sens de ces trois mots appliqués à nos relations extérieures est celui-ci: affranchissement de la France des chaînes qui pesaient sur son principe et sur sa dignité; récupération du rang qu'elle doit occuper au niveau des grandes puissances européennes; enfin, déclaration d'alliance et d'amitié à tous les peuples. Si la France a la conscience de sa part de mission libérale civilisatrice dans le siècle, il n'y a pas un de ces mots qui signifie guerre. Si l'Europe est prudente et juste, il n'y a pas un de ces mots qui ne signifie paix.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

LAMARTINE,

Membre du Gouvernement provisoire de la République et Ministre des affaires étrangères.



LA REVUE CANADIENNE

MONTRÉAL, 7 AVRIL 1848.

NOUVELLES D'EUROPE.

Des journaux anglais du 12 mars au matin, apportés par le Cambria, mais oubliés pendant deux jours à la poste, ont été reçus par notre nouveau confrère le Morning Star. Les nouvelles qu'ils contiennent, bien que de quelques heures seulement plus récentes que les nôtres, ne sont pas néanmoins dépourvues d'intérêt. Elles nous annoncent en effet, ou du moins nous confirment une démission ministérielle; celle du ministre Serra Capriola à Naples; du cabinet Russell à Londres, et du prince de Metternich à Vienne.

Nous avions, au reste, déjà trouvé la confirmation de ce dernier bruit dans les journaux français, qui donnent même à ce sujet d'assez curieux détails. Il paraîtrait que, dans le conseil tenu à la réception des nouvelles de France, le prince de Metternich aurait déclaré que l'heure des concessions était venue et qu'une plus longue résistance entraînerait de graves périls. Ce sage conseil trouva un fort mauvais accueil, et le prince se retira sans dissimuler un mécontentement auquel une circonstance frivole vint bientôt mettre le comble. Le soir, au théâtre, le public saisissant une allusion piquante contre les idées rétrogrades, se serait tourné vers la loge du premier ministre comme pour lui en faire l'application. Ce fut assez pour mettre le comble à l'émertisme du vieux diplomate, qui donna sa démission le lendemain: il n'a pas encore été remplacé et le sera sans doute très difficilement dans les circonstances qui ont acquis, par cette retraite, une gravité nouvelle.

Quant au changement du cabinet britannique, il n'a rien qui nous surprenne. C'est une conséquence toute naturelle de cette politique aussi sage qu'habile, suivie depuis longtemps en Angleterre, et qui consiste à remettre toujours aux mains d'un cabinet tout le soin d'accomplir les réformes et les progrès qu'indiquent les nécessités du moment. C'est ainsi qu'à Lord Wellington fut confiée jadis l'émancipation des catholiques, c'est par suite du même principe que les grandes réformes exécutées naguère l'ont été par sir Robert Peel. Aujourd'hui que la révolution française impose la nécessité de nouvelles concessions, ce sont probablement les Tories qui

vont se charger d'élargir eux-mêmes, comme on l'annonce, le cercle de la franchise électorale et de rendre justice à l'Irlande, pour avoir aux yeux du peuple et de l'histoire, le mérite de ces concessions et n'en pas dépasser le but. Cette manière de comprendre la mission du parti conservateur est peut-être ce qu'on doit le plus admirer dans la politique anglaise. C'est là précisément ce que l'ordre de choses qui vient de tomber en France n'avait pas su comprendre, on voulu accepter et cependant c'est ce qui l'eût euvé peut-être.

De France, nous n'avons aucune nouvelle ultérieure, bien que le Star donne comme nouveautés les proclamations adressées par le duc d'Almale aux troupes de l'Algérie, et dans lesquelles il accepte spontanément le nouvel ordre de choses. Ces proclamations, datées du 28 février, ne constituent nullement l'adhésion du prince à la république, comme le dit notre confrère: le prince a compris qu'il y aurait folie et crime à résister au vœu de son pays et il s'y est soumis en silence et honorairement: voilà tout. Nous savons que quelques jours après il s'est présenté à Toulon et qu'un bateau à vapeur a dû le conduire en Angleterre, ainsi que le prince de Joinville.—Courrier des E. U.

COMMERCE AVEC LES ETATS-UNIS

Nos relations commerciales avec les Etats-Unis tendent à s'étendre chaque jour d'avantage, surtout dans la partie ouest de la Province, et devant Haut-Canada. Il n'en saurait être autrement avec les facilités de communications que nous avons avec nos voisins, l'étendue de nos frontières, la navigation commune des grands lacs et l'esprit d'entreprise qui gagne les populations. Mais la principale cause de cette augmentation de commerce avec les Etats-Unis est l'activité de leurs habitants et l'encouragement donné par leur gouvernement à cette activité. Les Américains veulent accaparer tout le commerce de transport de ce continent. Pour cela, ils demandent à leur gouvernement d'allouer tous les droits sur nos produits, et qu'en les laisse librement entrer aux Etats-Unis; en second lieu, ils s'appliquent à réduire les taxes de transport sur leurs canaux afin de rendre la route des états de l'ouest à la mer Atlantique infiniment moins chère que celle du St. Laurent. C'est dans ce but qu'un mémoire signé par un grand nombre de spéculateurs et commerçants Américains vient d'être adressé au Congrès. Ce mémoire a été référé au comité du commerce, qui vient de donner son rapport sur icelui. Dans ce rapport, il est d'abord fait allusion aux deux lois de drawback passées, la première en 1845 pour permettre aux marchandises étrangères de traverser les Etats-Unis et de venir en Canada, la seconde en 1846 pour permettre l'exportation des marchandises de la même manière. Ces deux mesures ont longtemps été refusées par le Congrès, qui à la fin a compris qu'en permettant ces transports à travers leur territoire, les Etats-Unis ne pouvaient qu'y gagner. En effet c'était un moyen d'accaparer la plus grande partie du commerce d'importation et d'exportation de ce pays.

Ces grands avantages d'une législation libérale et éclairée ont déjà été réalisés. Le commerce avec le Canada a augmenté d'année en année. Il n'y a pas encore de statistique complète des importations et exportations entre le Canada et les Etats-Unis; mais on voit par les retours de la maison de douanes du seul port d'Oswego, où passe la plus grande partie du commerce avec le Canada-Ouest, que les importations se sont montées

Table with 2 columns: Year and Value. Rows: En 1845 à \$256,671,80; En 1846 à 644,401,37; En 1847 à 1,000,000,00; Et les exportations en 1847 à \$238,000,00

Le comité croit qu'il peut arriver à la conclusion, d'après différents calculs faits par les bureaux de commerce du Canada et des spéculateurs des Etats-Unis qu'il y a dans les prix de transport par la voie du St. Laurent et la voie américaine, une différence moyenne d'un écu par baril en faveur de cette dernière. L'ouverture du St. Laurent aux vaisseaux du monde entier tendrait à égaliser ces prix de transport durant l'été; mais New-York et Boston auraient encore l'avantage des frets en venant, car le plus grand nombre de vaisseaux qui viennent dans le St. Laurent n'ont de cargaison qu'en retournant. Durant l'automne, l'hiver et le printemps, la route américaine est toujours praticable et offre plus de sécurité et surtout d'expédition par les chemins de fer, etc.

« Le comité est d'opinion que le commerce actuel peut être grandement augmenté par l'abolition des restrictions qui existent encore en s'approchant autant que possible de la réciprocité commerciale; mais pour cela il faut le concours des deux pays. Il n'est pas expédient, dans l'opinion du comité sur le commerce, et pas même possible maintenant de faire par un simple acte législatif un changement aussi radical dans les réglemens du commerce que l'abolition des 20 par cent de droits sur les céréales. La réciprocité dans son sens étendu comprend la libre navigation du St. Laurent et plusieurs autres questions qui doivent devenir le sujet d'arrangements diplomatiques avec l'Angleterre. Sans entrer dans la discussion de ces questions à débattre entre les deux pays, voici pour aujourd'hui une objection à accorder la demande des pétitionnaires. Par nos traités avec divers gouvernements étrangers, dit le comité nous sommes obligés de les placer sur un pied d'égalité avec les nations les plus favorisées par nous, pour ce qui regarde les réglemens du commerce. Ainsi ces pays pourraient demander à participer dans les réductions de droits que le Congrès adopterait en faveur des produits du Canada. Ce serait ouvrir librement les Etats-Unis aux produits du monde entier. Nous croyons que ni le Congrès ni le pays ne sont prêts à adopter cette politique. Quoique nous

soyons persuadés que nos intérêts agricoles peuvent entrer en concurrence avec ceux d'autres pays, la politique de notre gouvernement a eu pour principe jusqu'à ce jour de protéger nos cultivateurs contre les effets de ces changements soudains, ces fluctuations dans les prix des grains et ces baisses qui frappent fréquemment les marchés étrangers.»

Le comité a cependant favorablement recommandé la seconde partie du mémoire, qui demande que le blé du Canada soit admis aux Etats-Unis dans les lacs et les ports des frontières, under bond, pour être manufacturé là et être ensuite ré-exporté ailleurs dans l'an après son entrée, etc. « Un bill à cet effet a même été présenté au Congrès, et il n'y a aucun doute qu'il deviendra loi.»

Cette extension du système du drawback aura certainement des conséquences désastreuses pour notre commerce de transport et même elle affectera sérieusement les revenus de nos grands travaux publics. Il devient important pour notre gouvernement de considérer par quels moyens on peut empêcher ces fâcheux résultats. Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos hommes d'état sur cette question. Sous les circonstances actuelles, il faut en convenir, nous sommes incapables de soutenir la concurrence avec la route américaine à la mer pour le bon marché et l'expédition du transport. Ce commerce croissant va nous échapper entièrement, avec ses profits, si nous n'améliorons pas d'abord la navigation du St. Laurent et si nous ne réduisons les taxes de péage sur nos canaux. Mais il est encore pour nous des moyens puissants de lutter avec nos voisins, c'est d'imiter leur énergie et leur activité, de réaliser ces projets de chemin de fer et de canaux mis sur le tapis depuis deux ans. Il faudrait continuer activement le chemin de fer de Portland. Cette magnifique route ferait bien vite descendre le commerce de Pouset à Montréal. Le canal de Caughnawaga entre le St. Laurent et le lac Champlain serait également favorable aux intérêts du commerce Canadien. La grande route nationale, le chemin de fer de Québec à Halifax, s'il était possible de la réaliser, empêcherait également la ruine de ce commerce. Il faut nous hâter. Nous avons affaire à des voisins qui vont vite en besogne qui n'hésitent pas, qui ne fléchissent pas, qui veulent que tout notre commerce passe par chez eux, qui veulent que leurs canaux, leurs steamers, leurs chemins de fer fleurissent et prospèrent aux dépens de nos canaux, de nos steamers de nos chemins de fer; qui veulent mouler notre grain dans leurs moulins enla qui veulent faire une partie de nos affaires et en retirer en proportion les profits.

Nous regrettons qu'en présence de tels dangers, nous soyons dans une position aussi difficile et aussi embarrassée sous le rapport des finances. La Province pourra très difficilement, si elle n'a d'abord le pouvoir, donner quelques secours d'argent aux grandes entreprises dont nous avons besoin. L'ex-ministère a laissé des travaux publics importants inachevés pour en commencer d'autres considérables, etc. La présente administration ne pourra se tirer d'affaires que par la plus grande prudence et la plus stricte économie.

D'ici à la prochaine session, nous avons tout le temps de voir ce qu'il importe le plus de faire pour améliorer la condition de notre commerce. Nous verrons de plus amples résultats de la politique commerciale des Etats-Unis et nous saurons sans doute ce que le gouvernement impérial entend faire au sujet des lois de navigation. Car de tout les moyens de prospérité commerciale qui s'offrent à nous dans l'avenir, nous l'avons dit cent fois déjà, la libre navigation du St. Laurent est le premier et le plus puissant. Sans elle, nous sommes condamnés à végéter et à languir. Le gouvernement impérial ne saurait refuser d'abolir à jamais ce monopole exorbitant qui, s'il existait encore quelques années, semblerait la ruine de ces magnifiques Provinces. Il faudra insister sur cette grande mesure qui sera la première condition de notre future prospérité. L'Angleterre l'accordera, car nous vivons dans un temps où les réformes s'obtiennent sans combat et sans lutte par la seule force des idées et des choses. Le vieil édifice colonial avec ses monopoles, ses privilèges, ses restrictions injustes s'en va croulant comme les autres institutions qui ne conviennent plus à notre âge. Le vent souffle de tous côtés à la réforme et au progrès. Ce n'est pas aujourd'hui qu'on peut douter de l'avenir des peuples. Mais il faut comme toujours que les peuples soient éveillés, vigilants, actifs, s'ils veulent prospérer. Aide-toi, le ciel t'aidera.

GRANDE ASSEMBLÉE.

COLONISATION DES TOWNSHIPS DE L'EST.

Jamais nous n'avons eu à Montréal d'assemblée plus considérable que celle de mercredi soir. L'immense salle du marché Bonsecours était complètement encombrée. Nous croyons qu'il n'y avait pas moins de cinq à six mille personnes présentes. C'est fâcheux qu'il n'y a pas eu d'arrangements pris pour distribuer avec plus d'ordre une si grande foule et surtout pour placer convenablement les dames. De très bonne heure la salle s'est trouvée si pleine qu'un grand nombre de personnes n'ont pu entrer et parmi ceux qui ont pu, après sept heures, parvenir dans la salle, beaucoup ont dû perdre une partie des discours et procédés de l'assemblée. Quoique nous nous soyons trouvés de ce nombre, nous devons dire cependant que l'assemblée de mercredi était une magnifique démonstration, un imposant spectacle. Ces citoyens accourus de toutes parts pour donner leurs concours au noble projet de l'établissement des Townships prouvent au pays qu'il y a encore du véritable patriotisme parmi ses enfants et l'enthousiasme qui régnait à l'assemblée témoignait de la popularité du projet. En effet tout le monde semble comprendre les grands bienfaits qui doivent en

résulter. Ce sera le moyen d'agrandir la patrie canadienne, d'assurer le bien-être et l'indépendance d'une grande partie de notre population par la propriété et surtout d'empêcher l'émigration de notre jeunesse aux Etats-Unis. Espérons que l'enthousiasme et le zèle déployés mercredi soir ne s'éteindra pas, mais au contraire ira croissant de jour en jour, et fera de l'Association pour l'établissement des Townships une association nationale digne du but qu'elle a en vue.

Après que l'assemblée eut été régulièrement organisée sous la présidence de Monseigneur l'Evêque de Montréal MM. L. J. Papineau et C. S. Cherrier prirent successivement la parole. Le bruit de la salle empêcha leur voix d'arriver jusqu'à nous. Le révd. M. O'Reilly qui parla ensuite se fit mieux entendre et par la force de son organe et par le silence qui s'établit peu à peu. M. O'Reilly est véritablement éloquent. Il porte la parole avec la chaleur et l'énergie qui distingue sa nation. Vous vous sentez en présence de l'apôtre inspiré et plein de foi dans ce qu'il dit et propose. Vous l'écoutez avec plaisir. Son discours a été accueilli par vos tonnerres d'applaudissements. Nous avons beaucoup admiré avec ceux qui étaient présents l'idée de M. O'Reilly, qu'à chaque nouvelle paroisse que l'association fera établir, le premier coup de hache soit donné par le missionnaire, que le premier arbre abattu soit destiné à faire une croix qu'on plantera la veille de la St. Jean-Baptiste, comme pour y planter en même temps l'augusta signe de notre religion et de notre nationalité.

Le Grand Evêque de Montréal s'adressa ensuite à l'assemblée pour lui dire combien il approuvait le projet et encourageait le peuple à le secondier de tous ses efforts. De son côté notre digne Evêque, en acceptant la Présidence de l'Association promit de faire tout en son pouvoir pour avancer ses intérêts. S. G. s'assit au br it des vivats prolongés.

On a vu avec plaisir la Maison de St. Sulpice dignement représentée à l'assemblée par MM. Bidelle et Pinsonaut. Ces deux messieurs ont fait de bons discours que le peuple a paru goûter. M. Pinsonaut a recommandé de la persévérance dans l'entreprise. L'honneur de notre population y est, pour ainsi dire, engagé. Si elle était abandonnée que dirait-on de nous, remarqué avec raison M. Pinsonaut. Il n'y a aucun doute que la maison de St. Sulpice donnera l'exemple de la libéralité pour favoriser l'établissement des Townships puisqu'elle paraît si bien comprendre l'importance et l'utilité du projet.

Les réglemens préparés par le comité des quinze, nommé le 2 mars à cet effet, ont été adoptés par ceux qui ont pu en entendre la lecture. Ils seront publiés tout prochainement.

On a terminé par les élections des officiers dans l'ordre suivant:

- Président.—L'Evêque de Montréal.
Vice-présidents.—1er M. J. Roy, 2d M. L. J. Papineau, 3me M. J. Bruneau, 4me M. S. Cherrier.
Trésorier.—M. E. R. Fabre, J. Jodoin, MM. R. Trudeau, W. Masson.
Secrétaire archiviste.—M. Labrèche Vigor.
Assistants.—MM. Delorme et Dorion.
Secrétaire correspondant.—M. Papin.
Assistants.—MM. Doutré et Laflamme.

A une assemblée du Bureau du Commerce, tenue vendredi dernier, les messieurs suivants ont été élus aux charges suivantes, pour l'année courante.

- Président.—L'hon. P. McGill.
Vice-Président.—A. Shaw, écr.
Trésorier.—C. H. Castle, écr.
Conseillers.—D. L. McPherson, A. Gilmour, H. L. Routh, James Law, T. B. Anderson, C. Bockus, G. Elder, jr., H. Fowler écr., Bureau d'arbitrage.—James Mathewson, H. H. Whitney D. Davidson, J. B. Greenfields, James Gilmour, J. G. McKenzie, Jas Breckanridge, Thos. Ure, E. T. Renaud, C. S. Ross, John Spiers, James Scott, écrs.

L'hon. R. Baldwin a été réélu unanimement au 4e Riding d'York, et l'hon. J. H. Price de la même manière au 1er Riding.

Election de Verchères.—Nous féliciterons les électeurs sur le choix qu'ils viennent de faire dans la personne de George E. Garter, écr. pour les représenter en parlement. L'élection de M. Carter a été assurée par une grande majorité sur son adversaire M. Marion. Voici l'état du poll à la clôture:

Table with 2 columns: Name and Votes. Rows: Verchères... 63, Contrecoeur... 20, St. Antoine... 108, St. Marc... 51, Belœil... 122, Varennes... 374. Total: 738. M. Marion: 552.

ETAT COMPARATIF DES ALKALIS.

Table with 4 columns: Location, Year, Pts., Perls., Total. Rows: Emmagasiné Livré, 1er. Avril 1848; Emmagasiné Livré, 1er. Avril 1847; Moins en 1848.

Emigration.—On pense que les côtes passées en Angleterre et en Canada pour régler l'émigration à l'avenir vont porter le prix du passage sur mer à 25 par tête. Si c'est le cas, la Province sera réellement protégée.

Un Extra de la Gazette Officielle est sorti mardi contenant une Proclamation pour régler le service de la Quarantaine à la Grosse Ile pendant la prochaine saison. Les Réglemens sont très sévères. Tous les vaisseaux ayant plus de 30 passagers à bord doivent s'arrêter à l'ancre vis-à-vis l'île; s'il y a eu de la maladie durant le voyage, ou si le vaisseau vient d'un port où il y en avait, il doit être purifié et nettoyé complètement. Les émigrants sales doivent être mis à terre et lavés bon gré, mal gré. Enfin la Grosse-Ile est placée sous l'autorité militaire. Nous devons savoir gré à l'administration de ces mesures de précaution et de prudence.

La Banque d'Epargne de la Cité et du District.—Celle excellente institution vient de faire le rapport annuel de ses affaires, qui prouve sa prospérité croissante. Nous regrettons que la matière préparée pour ce numéro nous force d'en différer à mardi la publication. Depuis le commencement de son établissement à ce jour durant un espace de 19 mois la banque a reçu en dépôts la somme de £142038 1.4 et durant la même époque celle de 84362 9 9 a été payée aux dépositaires, ce qui laissait une balance de £62,675 11 7 due aux dépositaires le premier de Janvier dernier. Dans les trois derniers mois, malgré la crise commerciale et le mauvais état des affaires il y a eu £1468 4 5 de dépôts. Ce fait prouve la bonne condition et l'économie des classes laborieuses. Il y a aujourd'hui déposé dans la banque un montant de £64143 16.

Le Pilot d'hier nous apprend que M. Mathew Ryan, écr., de cette ville, a été nommé inspecteur du revenu pour le district de Montréal, à la place de J. M. Ferres, écr., qui a été déposé en conséquence de la part active qu'il a prise à la dernière élection pour le comté de Shefford, le gouvernement étant déterminé à ne pas permettre aux officiers engagés dans la perception du revenu de se mêler dans les affaires d'élection. Par rapport à M. Ryan, il n'est besoin de rien dire; il est très-bien connu dans cette ville et nous sommes sûr que sa nomination rencontrera l'approbation générale.

Le bruit court en ville que Toussaint Peltier, écr., doit être le nouveau juge, en remplacement de M. le juge Gale qui a résigné, et que Son Honneur le Maire Jos. Bourret doit être appelé au Conseil Législatif. Ces deux nominations seraient également bien vues de toute la population du pays. Nous espérons qu'elles seront faites.

La Saison etc.—Les premiers jours du printemps sont magnifiques. La température s'adoucit quoique le froid se fasse encore sentir le matin et le soir. Le St. Laurent est libre de glaces vis-à-vis la ville et on attend d'un jour à l'autre la débâcle complète du fleuve.

A nos abonnés des campagnes.—Nous recevons tous les jours des réclamations de quelques abonnés des campagnes qui se plaignent d'irrégularité dans l'envoi des journaux. Nous répétons encore que la faute est toute entière à ce « brigandage organisé » qu'on appelle le Département des Postes. Les journaux sont expédiés régulièrement de notre bureau. Parmi les endroits où les ravages de la Poste se font le plus sentir, la paroisse de la Rivière-du-Loup près de Berthier, se distingue entre toutes. Il ne se passe pas de semaines sans qu'on n'y escarmote quelques numéros de la Revue. Si ça continue, nous serons forcés de nous adresser aux autorités supérieures.

Enlèvement.—Le Delta de la N. Orléans nous apprend que deux des Petites Danseuses Viennoises se sont envolées sans qu'on sache avec qui et dans quelle direction. Depuis ce fâcheux événement Mde Weiss a fait doubler la garde de ses charmantes petites filles et elle ne les perd pas elle-même de vue.

Nous accusons réception du Journal d'Agriculture pour le mois d'avril qui est très intéressant, aussi d'un pamphlet contenant une analyse de la Jurisprudence et des lois concernant le contrat de louage en force dans le Bas-Canada publié par M. Gorrie Notaire et Régistrateur du comté de Terrebonne. Ce petit ouvrage nous paraît bien compilé et sera fort utile aux hommes de lois, commissaires des petites causes aux marchands, artisans, enfin à tous ceux qui sont engagés dans les affaires et qui ne l'est pas! Nous le recommandons au patronage public.

Imprimeries à Boston.—Il y a à Boston 70 imprimeries. Plusieurs de ces établissements emploient de 25 à 100 personnes. Ces imprimeries contiennent 125 presses à bras et 75 presses à cylindre qui marchent continuellement. Il y a 60 journaux publiés à Boston. On peut se faire une idée du grand nombre de personnes qui vivent de l'air de l'imprimerie.

Joseph Gaudet, écr., qui occupe une place dans le Commissariat depuis plusieurs années et qui a succédé à son père, feu J. T. Gaudet, écr., qui a été dans le même département depuis 1813 jusqu'à sa mort en 1841, est parti de cette ville jeudi dernier pour se rendre à Boston où il doit s'embarquer pour l'Angleterre. M. Gaudet a été choisi par les officiers supérieurs du Commissariat pour occuper un poste important sur les côtes d'Afrique. Il pense qu'il sera stationné à la Côte d'Or, où les Anglais tiennent une force armée assez considérable. Son séjour en Afrique ne se prolongera pas plus de trois ans.—Nigro.

STATISTIQUE DE LA LOUISIANE.—On estime le nombre d'arpents de terre cultivés dans tout l'Etat à 1,150,512, et le nombre total d'arpents

inséparables de culture à 6,663, 336. Toutes les paroisses réunies produisent annuellement environ 232,665 balles de coton, 124,017 boucauts de sucre, 334,962 barils de mélasse, 8,433,077 boisseaux de maïs, et des quantités comparativement petites de riz, de blé, tabac, avoine et seigle.

Table with 2 columns: Category and Population. Rows include: Population of the State, White men, White women, Total population, etc.

PAUVRES ÉMIGRANTS!—La barque anglaise Thalia, partie de Cork pour Boston le 5 novembre dernier, ayant à bord deux cents Irlandais émigrants, n'est pas encore arrivée dans ce port, depuis son départ, on n'en a plus entendu parler, et il est malheureusement probable que le navire a sombré en mer.

MORT DE JACOB ASTOR.—Mercredi matin, est mort à New-York le possesseur de la plus grande fortune qui existe encore aux États-Unis. M. John Jacob Astor, à l'âge de 85 ans.

DRAME MARITIME.—Les journaux du New Brunswick nous apportent le récit d'un désastre dont la fatalité eût été évitée si les scènes avec l'art du plus habile dramaturge.

Le 16 janvier, le navire Omega partait de Liverpool pour New-York avec 315 passagers d'entrepont. Assailli à la hauteur de Terre Neuve par un ouragan terrible l'Omega perd toute sa voilure, son grand perroquet, sa vergue de misaine et son gouvernail, et complètement désemparé demeure pendant toute une semaine à la merci des vents et des flots.

En effet, le 11 février l'Omega, toujours ballotté au gré de la tempête, rencontre le brick Barbara, allant à Cork. Le transbordement des passagers commença du reste; mais une trentaine se trouve encore sur l'épave, lorsqu'un ouragan sépare brusquement les deux navires et livre trente victimes à la mer.

Le Barbara toucha en effet la terre le lendemain matin, mais ce fut pour aller se briser sur des récifs vers lesquels l'entraînait invinciblement la ceinture de glaces qui l'entourait. Ce fut le dernier acte de ce drame terrible: ce fut aussi le plus affreux.

Ces trois désastres, enchaînés fatalement l'un à l'autre, ont successivement englouti près de 250 victimes! En enregistrant ce nouvel et terrible épisode des annales maritimes la presse a un double devoir à remplir: rendre un éclatant hommage à la belle conduite des commandants du Barbara et de l'Azura, et flétrir énergiquement celle du capitaine anglais commandant le Britannia.

FAITS DIVERS.

Nous avons rapporté la dévastation et l'incendie du château de Neuilly. On nous raconte un terrible épisode de ce drame sanglant. Les bandits, après avoir forcé les portes, se précipitèrent les uns dans les appartements, les autres dans les caves.

Mais pendant cet incident les hommes qui étaient restés dans les appartements, après avoir tout pillé ou dévasté, mirent le feu au château et se retirèrent. Bientôt l'incendie acquit une telle violence qu'il devint impossible de le maîtriser.

Les dégâts commis sur le chemin de fer de Saint-Germain sont considérables; on les évalue à quatre ou cinq millions. On a dévasté les machines atmosphériques de Nanterre. Les ponts d'Asnières et de Bazons sont détruits; la gare et le pont de Tril, la gare de Meulan, sont incendiés.

Voici la réponse qu'a faite immédiatement le nonce du pape à la circulaire de M. Lamartine. "Paris, le 27 février 1848.

"Monsieur le ministre, "J'ai l'honneur d'accuser réception de la communication que vous venez de me faire, en date d'aujourd'hui 27 février, et je m'empresse de la transmettre à notre très saint père le pape Pie IX.

"Je ne résiste pas au besoin de profiter de cette occasion pour vous exprimer la vive et profonde satisfaction que m'inspire le respect que le peuple de Paris a témoigné à la religion, au milieu des grands événements qui viennent de s'accomplir.

"Agréé, etc. R., archevêque de Nicée, n. a."

—Avant-hier, le peuple conduisit le gouvernement provisoire à l'hôtel de ville. Comme le cortège arrivait devant la caserne d'Orsay, un dragon vint offrir un verre de vin à M. Lamartine.

Nous lisons dans le Siècle de Paris du 29 février: "M. l'abbé Lacordaire est autorisé à parler aujourd'hui de patriotisme et de liberté, car depuis dix-sept ans sa parole éloquentes a toujours été consacrée à la défense des idées de progrès, des droits du pays et des intérêts nationaux en même temps que de la religion.

"Toutes les églises ont été ouvertes dans Paris, et des messes y ont été dites pour tous les morts. "Dans la cathédrale, le P. Lacordaire a commencé le cours de ses prédications, dont la première était depuis longtemps fixée pour le dimanche. Un immense concours d'auditeurs a répondu à cet appel.

"Le prédicateur a d'abord donné lecture de la lettre de M. l'archevêque, que nous avons publiée hier. Sur l'invitation du gouvernement, M. l'archevêque a donné l'ordre de faire chanter désormais dans toutes les églises le Domine salvum fac populum! (Dieu sauve le peuple!)"

"Le P. Lacordaire, s'adressant au premier pasteur de la capitale, lui a dit: "Monseigneur, la patrie vous remercie par ma voix du courageux et catholique exemple que vous avez donné; elle vous remercie d'avoir su concilier l'immuabilité de l'Église et la sainteté des sermons avec les changements que Dieu apporte dans le monde par la main des hommes."

"Le prédicateur, comme pour prouver cette immuabilité dont il parlait si éloquentement, a voulu continuer le développement de la doctrine qu'il exposait depuis plusieurs années. Il semblait vouloir se retrancher dans la tradition divine, et la préserver de l'invasion de l'histoire. Vains efforts! le feu s'est fait jour, il a éclaté en explosions brûlantes; et le dominicain populaire, arrivant aux preuves de l'existence de Dieu, s'est écrié:

"Vous démontrez Dieu! mais vous auriez le droit de m'appeler parricide et sacrilège! Si j'osais entreprendre de vous démontrer Dieu, mais les portes de cette cathédrale s'ouvriraient d'elles-mêmes et vous montreraient ce peuple, superbe en sa colère, portant Dieu jusqu'à son autel au milieu du respect et des adorations."

"Une émotion irrésistible a entraîné tout l'auditoire et a éclaté en applaudissements, que la sainteté du lieu n'a pu contenir."

LOMBARDIE. Le gouvernement autrichien, se sentant près d'étouffer dans la ceinture d'états constitutionnels qui l'entourent, se débat avec fureur. Une notification promulguée dans tout le royaume Lombard-Vénitien la procédure sommaire, relativement aux cas de haute trahison ou atteinte à la tranquillité publique.

couleurs ou certains signes distinctifs, de chanter ou déclamer des poésies, d'applaudir ou de siffler au théâtre tels ou tels passages d'une action dramatique ou minique, de se réunir en certains lieux, de fréquenter certaines personnes, de faire des quêtes ou de recueillir des souscriptions.

Ces mesures portent leurs fruits. Milan et les autres villes de la Lombardie sont plongées dans la consternation. Les canons sont braqués dans les rues, les maisons fermées, tout y est désert? Une circulaire servant de complément aux notifications dont nous venons de parler, adressée aux curés des paroisses, les rend responsables des troubles qui pourraient résulter de son des cloches.

PIEMONTE.—On écrit de Turin, 19 février: Une grande fête nationale se prépare pour le 27 février. Les 2714 communes composant le royaume y seront représentées par des délégués. Toutes les corporations de la ville feront partie du cortège. Cette journée sera marquée par la publication de plusieurs édits, d'abord l'amnistie générale; l'amnistie civique et politique accordée aux Vandois; ces anciens sectaires habitent encore, au nombre d'environ 20,000, quelques vallées de la province de Pignerols; ensuite le règlement de la garde civique que l'on va organiser au premier jour, et peut être aussi la loi électorale, qui comprendra les capacités de toutes les tégories.

—Un mot dit le Charivari, donne souvent mieux que de longues phrases, la mesure d'une situation. "Citoyens, demandait ce matin à un capitaine de la garde nationale un vrai gamin de Paris, un de ces enfants, qui se jettent à la queue du canon dans les rues et deviennent plus tard des héros sur les champs de bataille; citoyen, pourriez-vous me dire si l'on a des nouvelles de Louis FILLE-VITE?"

—Le 27, sur le passage du cortège qui se rendait à la colonne de Juillet, un ouvrier, auquel on désignait M. Arago, s'écria joyeusement dans ce langage original qui caractérise surtout l'esprit du Peuple parisien: "Oh! nous pourrions être tranquilles, puisque nous avons dans le gouvernement un homme qui fait la pluie et le beau temps."

—Le Morning-Chronicle annonce que la maison Coutts et Co, une des premières maisons de banque de Londres, vient d'ouvrir à Pex-roi Louis-Philippe un crédit de 150,000 liv. st. (3,750,000 fr.)

—Le Morning-Chronicle, journal semi-officiel du gouvernement britannique, contient sans commentaires l'avis suivant dans son numéro du 6 mars: "Nous apprenons que le prince de Metternich a donné sa démission de la présidence du cabinet autrichien."

—Tous les ministres du gouvernement déchu étaient, le 24 vers midi, à l'hôtel du ministère de l'intérieur.—La nouvelle de l'abdication et de la retraite de Louis-Philippe leur étant arrivée, ils se sont tous sauvés en s'antant par la croisée et en traversant le jardin du ministère du commerce.—Arrivés à la porte de la rue de Valenciennes, ils se sont dispersés dans diverses directions.

M. Guizot s'est enfui sous un déguisement de domestique. M. Duchâtel avait un manteau qui lui cachait les yeux.

M. Hébert s'était mis des moustaches.—On prétend qu'ayant été reconnu par un groupe de citoyens, rue de la Croix-Rouge, il a pu néanmoins traverser la foule sans en recevoir aucune atteinte.

—Laissons le passer, dit un jeune avocat égaré. Plus le peuple s'élève plus il respecte ceux de ses ennemis qui sont à terre.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général faire les nominations suivantes. savoir: Edwin Cornell, ecr., pour être Conseil, Avocat, Procureur, Soliciteur, etc., dans toutes les cours de justice de Sa Majesté, dans cette partie de la province du Canada ci-devant Bas-Canada.

David Ross Wood, ecr., pour être do de dans do Robt. Garden Greig, ecr., pour être do de dans do Alfred Rambau, ecr., pour être do de dans do Edouard Leduc, gentilhomme, pour être Arpenteur des terres dans la susdite partie de la province du Canada.

Naissance.

En cette ville, le 6 du courant, la Dame de M. Ch. Lefebvre, marchand, a mis au monde un fils.

Obies.

En cette ville, le 2, Elizabeth-Cochran, la plus jeune des filles de l'hon. Wm. Morris, âgée de 11 ans. En cette ville, le 4 du courant, à la résidence de son père, M. Théophile St. Denis, âgé de 32 ans; il laisse une jeune épouse, un enfant et un grand nombre de parents et d'amis pour déplorer sa perte.

CANAL LACHINE. VIS est par le présent donné que le CANAL LACHINE sera ouvert au Commerce MARDI, le 25 du courant, ou avant s'il est possible, avis en sera donné. Par ordre, THOMAS A. BEGLEY, Secrétaire.

CANAL DE GORNWALL. VIS est par le présent donné que le CANAL DE GORNWALL, sera ouvert au Commerce VENDREDI, le 7 du courant. Par ordre, THOMAS A. BEGLEY, Secrétaire.

CANAL WELLAND. VIS est par le présent donné que le CANAL WELLAND sera ouvert de nouveau au Commerce le DIXIÈME JOUR D'AVRIL prochain. Le nouveau Havre au Port Deshoule sera ouvert aux vaisseaux et on ne fera plus usage de l'ancien Havre ni de l'ancienne entrée aux Ecluses.

SOUZ LE PATRONAGE DE HEBANE LA GOSSESE D'ELCIE. LA SOIREE ANNUELLE. N aide de l'Université de l'Hospice de la Maternité aura lieu à l'HOTEL DONEGANA, JEUDI SOIR, le 4 MAI prochain.

BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL. PATRON: Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs, W. Workman, Président, Francis Hincks, Secrétaire et Trésorier.

BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL. MONTANT dû aux Dépositaires le 31 Décembre 1847. \$62675 11 7

BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL. MONTANT dû aux Dépositaires le 31 Janvier à cette date. \$27173 0 6

BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL. MONTANT dû aux Dépositaires le 31 Mars. \$64143 16 0

D. BERNARD a transporté son magasin de la rue de la Cité au District, Rue St. François-Xavier, Montréal, 25 février, 1848.

ON DEMANDE, U No. 10, Beaver Hall Terrace, un GARÇON CANADIEN, d'une quinzaine d'années pour servir. S'adresser à ce Bureau.—7 avril.

VITAL DESROCHERS ARPEUTEUR, No. 121, RUE ST. PAUL, MONTRÉAL. 7 avril 1848. LICENCES. VIS est par le présent donné que les LICENCES mentionnées plus bas devront être renouvelées comme suit, savoir:— Des Epiceries, des Colporteurs et de ceux qui tiennent des tables de Billards, le ou avant le 5 AVRIL prochain.

ATTENTION SOURCES DE VARENNES A LOUER OU A VENDRE. A des conditions très libérales, et à prendre possession le PREMIER de MAI prochain, L'ETABLISSEMENT des SOURCES DE VARENNES, considérablement augmenté cette année, Mr. BRODEUR, le propriétaire ayant bâti une superbe MAISON à TROIS ETAGES de 96 pieds sur 35, sur la côte, en face de l'ancienne maison. Mr. Brodeur vendrait en même temps à l'acquéreur un terrain de grandeur suffisante pour un bon établissement joignant les sources.

AVIS. A Société qui a existé entre les Soussignés sous le nom de JAMES LESLIE & Co est dissoute à compter de ce jour de consentement mutuel. Toutes dettes dues à ou par la société seront réglées par Henry Starnes, Edward Stuart Leslie et Patrick Leslie qui continueront les affaires à leur propre compte sous le nom de LESLIE, STARNES & Co.

BAZAR D'ARTICLES DE GOUT DE M. OLLENDORFF. OU LOTTERIE CIE-VANT TENUE PAR M. REIFFACH. M. ROLLENDORFF a l'honneur d'informer les habitants de Montréal, qu'il vient d'ouvrir un BAZAR D'ARTICLES DE FANTAISIE.

LOTTERIE. Mardi après-midi de 2 heures à 5 heures et de 6 à 9 et en payant unécu, ou aura la chance de tirer des articles de prix, soit en bijouterie, articles plaqués en argent, meubles de goût ou ornements choisis, ou autres articles de valeur et utiles.

AVIS. TOUTES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu Lieutenant, John Richardson ecr., de l'Académie, sont priées de les présenter à la médiation de son susdigné, exécuteur testamentaire de la dite succession, et procureur de Madame Catherine Antoinette Héras Richardson.

AVIS. LES personnes qui ont en leur possession des congés de milice et qui n'ont encore rien reçu du Gouvernement sont priées de les faire parvenir au Susdigné. Adressez, franc de port, coin des rues LAGAUCHÈRE et de MONTCALM.

A LOUER. T POSSESSION AU 1ER MAI. Une partie de la MAISON, No. 163, sur la rue Notre Dame, formant un beau MAGASIN et un excellent logement.

A LOUER. UN CLOS à BOIS, sur la rue Bonaventure, d'un arpent de front sur trois quarts d'arpent de profondeur, avec grande et petite ports, sur la dite rue Bonaventure. Pour les conditions s'adresser à Madame V. BARRON, No. 18, rue St. Antoine.—17 fév.

FERMES A LOUER OU A VENDRE. A des conditions faciles. S'adresser à M. GILQUARD, à St. Benoît.

